



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
9 mars 2023

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 8 mars 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er}
FÉVRIER 2023.**

APPROUVÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ

**POINT 3. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.**

APPROUVÉ

**POINT 4. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.**

APPROUVÉ

**POINT 5. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI
PERMANENT DE RESPONSABLE DU PÔLE
ENVIRONNEMENT.**

APPROUVÉ

POINT 6. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’AGENT CHARGÉ DE L’ANIMATION DE LA VILLE ET DE LA COMMUNICATION.

APPROUVÉ

POINT 7. CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024 - 2027.

APPROUVÉ

POINT 8. REDEVANCE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

APPROUVÉ

POINT 9. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU SOL DES DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS.

APPROUVÉ

POINT 10. TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PARC DE LUMINAIRES D’ÉCLAIRAGE PUBLIC DE SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 11. PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DU COSEC.

APPROUVÉ

POINT 12. TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE CHALEUR ET DE LA CHAUFFERIE PRINCIPALE AU BOIS DE LA VILLE DE SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 13. LOCATION DE LA PÊCHE COMMUNALE 2023-2032.

APPROUVÉ

POINT 14. ADHÉSION AUX AMIS DE LA GENDARMERIE.

APPROUVÉ

POINT 15. BILAN MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2022.

APPROUVÉ

**POINT 16. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CARITAS ALSACE -
ACTIONS DE SOUTIEN AUX VICTIMES DU SÉISME EN
TURQUIE ET SYRIE.**

APPROUVÉ

POINT 17. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER.

APPROUVÉ

POINT 18. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023.

APPROUVÉ

**POINT 19. MOTION CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES
RETRAITES.**

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20H34.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 9 mars 2023

le Maire, Marcello ROTOLO

Le Maire
Marcello ROTOLO

